

FICHE HORAIRES

S91L109 - YERRES ECOLES CAMALDULES ST HUBERT

Horaires valides à partir du : 12/09/2026

Autorité organisatrice (AO) : ILE-DE-FRANCE MOBILITES

Autorité organisatrice de proximité (AOP) :

Prestataire de transport : CARS NEDROMA

Capacité du véhicule : de 61 à 63 places (T5)

ALLER

Itinéraires Km en charge (Calculé)		S91L109A 7,1 lm-jv--
Commune	Point d'arrêt	
YERRES	DOUMER (ARRET PROVISoire)	07:45
	ECOLE MAT ST HUBERT	07:52
	GROSBOIS	07:57
	RUE DES DAMES	08:00
	RESERVOIRS	08:03
	ECOLE MAT ST HUBERT	08:10
	ECOLE LES CAMALDULES	08:20

RETOUR

Itinéraires Km en charge (Calculé)		S91L109R 8,1 lm-jv--
Commune	Point d'arrêt	
YERRES	ECOLE MAT ST HUBERT	16:40
	ECOLE LES CAMALDULES	16:55
	RUE ROYALE	17:00
	GROSBOIS	17:02
	RUE DES DAMES	17:04
	RESERVOIRS	17:05
	PARC (ARRET PROVISoire)	17:15

lmMjv-- circule les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis en période scolaire

lm-jv-- circule les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire

--M---- circule uniquement les mercredis en période scolaire

-----s circule uniquement les samedis en période scolaire

Les point d'arrêts, les horaires et les kilomètres vous sont donnés à titre indicatif, toute modification devra avoir été approuvée par Île-de-France Mobilités

FICHE HORAIRES

S91L111 - YERRES ECOLE SAINT EXUPERY

Horaires valides à partir du : 01/09/2025

Autorité organisatrice (AO) : ILE-DE-FRANCE MOBILITES

Autorité organisatrice de proximité (AOP) :

Prestataire de transport : CARS NEDROMA

Capacité du véhicule : de 25 à 35 places maximum (T3)

ALLER

Itinéraires Km en charge (Calculé)		S91L111A 3,3
Commune	Point d'arrêt	Im-jv--
YERRES	ECOLE ELEM ST-EXUPERY	08:00
	ECUREUIL	08:10
	HIBOU	08:12
	CASTOR	08:15
	ECOLE ELEM ST-EXUPERY	08:20

RETOUR

Itinéraires Km en charge (Calculé)		S91L111R 3,3
Commune	Point d'arrêt	Im-jv--
YERRES	ECOLE ELEM ST-EXUPERY	16:40
	ECUREUIL	16:50
	HIBOU	16:52
	CASTOR	16:55
	ECOLE ELEM ST-EXUPERY	17:00

ImMjv-- circule les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis en période scolaire

Im-jv-- circule les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire

--M---- circule uniquement les mercredis en période scolaire

-----S circule uniquement les samedis en période scolaire

Les point d'arrêts, les horaires et les kilomètres vous sont donnés à titre indicatif, toute modification devra avoir été approuvée par Île-de-France Mobilités

FICHE HORAIRES

S91L118 - YERRES COLLEGE BUDE

Horaires valides à partir du :

01/09/2026

Autorité organisatrice (AO) :

ILE-DE-FRANCE MOBILITES

Autorité organisatrice de proximité (AOP) :

Prestataire de transport :

CARS NEDROMA

Capacité du véhicule :

de 61 à 63 places (T5)

de 36 à 60 places maximum (T4)

ALLER

Itinéraires		S91L118A1	S91L118A1	S91L118A1
Km en charge (Calculé)		3,8	3,8	3,8
Commune	Point d'arrêt	ImMjv--	ImMjv--	ImMjv--
YERRES	CORNEILLE	07:56	07:56	08:55
	RELAIS FORESTIER	07:57	07:57	08:56
	BRUN	08:00	08:00	08:58
	BROSSOLETTE	08:01	08:01	09:00
	ROSSINI	08:02	08:02	09:02
	BELVEDERE	08:08	08:08	09:08
	COLLEGE BUDE	08:15	08:15	09:15

RETOUR

Itinéraires		S91L118R1	S91L118R1	S91L118R1
Km en charge (Calculé)		4,1	4,1	4,1
Commune	Point d'arrêt	--M----	--M----	--M----
YERRES	COLLEGE BUDE	11:50	12:50	12:50
	BELVEDERE	11:53	12:53	12:53
	ROSSINI	11:54	12:54	12:54
	BROSSOLETTE	11:55	12:55	12:55
	BRUN	11:57	12:57	12:57
	RELAIS FORESTIER	11:59	12:59	12:59
	CORNEILLE	12:01	13:01	13:01

Itinéraires		S91L118R1	S91L118R1	S91L118R1
Km en charge (Calculé)		4,1	4,1	4,1
Commune	Point d'arrêt	Im-jv--	Im-jv--	Im-jv--
YERRES	COLLEGE BUDE	16:10	17:10	17:10
	BELVEDERE	16:13	17:13	17:13
	ROSSINI	16:14	17:14	17:14
	BROSSOLETTE	16:15	17:15	17:15
	BRUN	16:17	17:17	17:17
	RELAIS FORESTIER	16:19	17:19	17:19
	CORNEILLE	16:21	17:21	17:21

ImMjv-- circule les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis en période scolaire

Im-jv-- circule les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire

--M---- circule uniquement les mercredis en période scolaire

-----S circule uniquement les samedis en période scolaire

Les point d'arrêts, les horaires et les kilomètres vous sont donnés à titre indicatif, toute modification devra avoir été approuvée par Île-de-France Mobilités